

Brigitte de le Court
Chemin de Montelly 19
1263 Crassier
Natel : 079.238.97.36
info@aquagym-rolle.ch
<http://www.aquagym-rolle.ch>



A l'attention des participants/es de l'aquagym
Signy, le 22 août 2024

Chère Participante, cher Participant,

Voici les dates du 1^{er} trimestre 2024- 2025 d'aquagym à la piscine de Rolle (Ecole du Martinet - avenue Général Guisan 23 - 1180 Rolle).

Lundi 20h45
9 septembre
<i>16 septembre vacances</i>
23 septembre
30 septembre
<i>7 octobre</i>
<i>14 octobre vacances</i>
<i>21 octobre vacances</i>
28 octobre
4 novembre
11 novembre
18 novembre
25 novembre
2 décembre
9 décembre
16 décembre

Prix :

Abonnement: CHF 204.-

Séance unique : CHF 25.-

Mode de paiement :

- twint (079.238.97.36)
- par virement sur le compte postal 12-781422-3 (I-BAN CH76 0900 0000 1278 1422 3)
(QR code en pièce jointe)

Paiement au plus tard lors du premier cours. Pour les nouveaux clients, veuillez prendre note que votre place n'est réservée qu'une fois le paiement effectué.

Je vous prie, chère participante, cher participant, de recevoir mes salutations sportives et me réjouis de vous retrouver au bord du bassin.

Brigitte



CONDITIONS GÉNÉRALES (AOÛT 2024)

1. Inscription

Le participant s'inscrit par e-mail (info@aquagym-rolle.ch). Il recevra une confirmation d'inscription.

L'inscription durant le trimestre est possible.

2. Tarif

Le montant de l'abonnement varie selon le nombre de séances. Le prix par cours revient à CHF 17.- (entrée à la piscine comprise).

L'abonnement doit être payé **avant** le cours par TWINT, virement bancaire ou au plus tard lors du premier cours.

3. Séances manquées par le participant

Pour ne pas perdre de séance, le participant peut proposer à une autre personne de prendre sa place pour le remplacement ou prendre une personne avec elle/lui à un cours.

4. Résiliation de l'abonnement

L'inscription aux cours avec l'abonnement engage le participant jusqu'à la fin de la session. La résiliation d'abonnement par le participant après le début de la saison de cours ne donne droit à aucun remboursement.

5. Séances annulées à la suite d'une fermeture de piscine

En cas d'annulation de cours, un cours de remplacement sera proposé. Si le participant est dans l'impossibilité d'y participer, il peut proposer à une autre personne de prendre sa place pour le remplacement.

La direction du cours ne fera **aucun remboursement** si le participant ne peut rattraper le cours de remplacement.

6. Renouvellement d'abonnement

Le renouvellement d'abonnements se fait par e-mail. Le prix de la nouvelle session de cours ainsi que les dates des cours sont communiqués avant la réinscription.

7. Assurance et sécurité

Chaque participant doit être personnellement assuré contre les accidents. Le participant doit avertir la monitrice avant le cours de problèmes éventuels de santé. Ces informations restent strictement confidentielles.

Aquagym- Rolle

Brigitte de le Court – 079/238.97.36

www.aquagym-rolle.ch

info@aquagym-rolle.ch